

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-175** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage. Cette assemblée aura lieu le **26 mai 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-175** vise à adopter certaines dispositions réglementaires visant à assurer la résilience des bâtiments aux inondations, à savoir :

- Permettre le remblai des voies en contrebas et prévoir les dispositions applicables lors d'un tel projet pour les usages unifamilial (h1), bifamilial (h2) et multiplex (h3);
- Exiger l'aménagement d'un bouton ou d'une pente vers la rue de toute voie véhiculaire;
- Ajouter des dispositions applicables à l'aménagement d'un espace de stationnement lors d'une nouvelle construction;
- Ajouter des conditions applicables lors de l'aménagement d'un logement au sous-sol;
- Prévoir que les espaces aménagés en sous-sol ne peuvent accueillir de clientèle pour certains usages sensibles.

Certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à l'ensemble du territoire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,
Le 16 mai 2025

Julia Levitin
Secrétaire d'arrondissement